

CA7602641

D



1975

1975 ANNUAL REPORT

Uranium Canada, Limited

Contents	Page
President's Letter	3
List of Directors and Officers	5
Description of Uranium Canada	6
Auditor General's Report	7
Balance Sheet	8
Statement of Transactions	9
Notes to Financial Statements	12
Background	13
Outlook	15
Map	15

RAPPORT ANNUEL – 1975

Uranium Canada, Limitée

Table des matières	Page
Lettre du Président	3
Liste des membres du conseil d'administration et de la direction	5
Description de la société Uranium Canada	6
Rapport de l'auditeur général	7
Bilan	10
État des transactions	11
Notes relatives aux états financiers	12
Historique	13
Perspectives	15
Carte	16



PRESIDENT'S LETTER

The Honourable Alastair W. Gillespie
Minister of Energy, Mines and Resources
House of Commons
Ottawa, Ontario

Sir,

On behalf of the board of directors, I have the honour to submit the Annual Report of Uranium Canada, Limited for the year ended December 3, 1975.

Negotiations with our customers were commenced early in 1975 to adjust prices for uranium concentrates to be delivered against existing contracts in the years 1975 through 1981. Using acquisition costs and interest rates prevailing during the period of stockpiling and storage, base prices as at January 1, 1975 were calculated for U_3O_8 in concentrates to be delivered from the Government of Canada general stockpile and from the joint venture stockpile.

Negotiations with Tohoku Electric Power Company, Inc. were successfully concluded at Sendai, Japan in February when Tohoku agreed to the base price proposed by UCAN plus interest at prevailing rates from January 1, 1975 to time of delivery. UCAN agreed to give Tohoku an option permitting Tohoku to take early delivery of any remaining quantity of concentrates. Delivery of the total order of 1,000 tons U_3O_8 is currently scheduled for the period 1977 through 1981.

Similar negotiations were conducted with the owners of seven nuclear power plants in Spain and agreement was reached in Madrid in April. The Spanish customers agreed to a "weighted" base price for U_3O_8 to be delivered from both stockpiles plus interest to time of delivery and a further amount of interest to time of payment if a customer chooses the extended payment period specified in the contracts. The Spanish also have an option to take earlier or later deliveries.

Formal agreements with Tohoku and with the Spanish utilities reflecting the results of these negotiations received Governor-in-Council approval in December 1975 and February 1976 respectively, and have now been executed by all parties.

Deliveries from the joint venture stockpile to Spain during the year totalled 2.6 million pounds U_3O_8 in

LETTRE DU PRÉSIDENT

L'honorable Alastair W. Gillespie
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Monsieur le Ministre,

Au nom du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Uranium Canada, Limitée, pour l'exercice clos le 31 décembre 1975.

Nous avons commencé tôt en 1975 à négocier avec nos clients en vue de redresser les prix des concentrés d'uranium qui doivent être livrés au cours des années 1975 à 1981 en vertu de contrats existants. En nous servant des coûts d'acquisition et des taux d'intérêt qui avaient cours pendant la période de constitution des stocks et de stockage, nous avons calculé les prix de base, au 1er janvier 1975, de l' U_3O_8 sous forme de concentrés, devant être livrés à partir des stocks de réserve généraux du gouvernement du Canada et des stocks en copropriété.

Les négociations engagées avec la Tohoku Electric Power Company, Inc., à Sendai (Japon), ont abouti en février lorsque la Tohoku a accepté le prix de base proposé par UCAN, plus l'intérêt aux taux pratiqués du 1er janvier 1975 jusqu'à la date de livraison. L'UCAN a accepté de donner à la Tohoku une option qui lui permet de prendre livraison plus tôt de tout solde des concentrés. On prévoit actuellement que la commande de 1 000 tonnes d' U_3O_8 sera exécutée en totalité au cours de la période de 1977 à 1981.

Des négociations semblables ont eu lieu avec les propriétaires de sept centrales nucléaires d'Espagne et un accord est intervenu à Madrid en avril 1975. Les clients espagnols ont accepté un prix de base «pondéré» pour l' U_3O_8 devant être livré à partir des deux stocks, plus l'intérêt couru au moment de la livraison et un montant supplémentaire à titre d'intérêt calculé jusqu'au moment du paiement, si le client choisit d'utiliser les délais de paiement prévus dans les contrats. Les Espagnols ont eux aussi le choix de prendre livraison du solde d' U_3O_8 quand ils le désirent.

Les accords officiels, conclus à la suite de ces négociations avec la Tohoku et les entreprises espagnoles de service public qui ont résulté de ces négociations, ont reçu l'approbation du Gouverneur en conseil en décembre 1975 et en février 1976 respectivement, et ont été signés par toutes les parties.

Au cours de l'exercice financier, les livraisons faites à l'Espagne à partir des stocks en copropriété se sont

concentrates. The remainder of the stockpile, approximately 3.1 million pounds, is scheduled to be delivered against the Spanish agreements in 1976 prior to commencement of deliveries from the Government of Canada general stockpile.

Title to the Government of Canada general stockpile was transferred to UCAN on May 3, 1976. Governor in Council approved the transaction on April 27, 1976. The stockpile contains 19.2 million pounds of U_3O_8 equivalent in concentrates, of which approximately 2.7 million pounds are committed to complete the sales to Spanish utilities and a further 2 million pounds are committed for the sale to the Japanese utility.

In accordance with Canada's Uranium Policy announced on September 5, 1974, the remainder of this stockpile will be disposed of solely within the domestic market and, prior to its total disposal, will be available on a commercial loan basis to meet any short-term needs of Canadian producers or Canadian utilities provided that at all times it will be further processed by Canadian facilities.

The board of directors at a meeting in April, 1975, passed a resolution authorizing the corporation to be a subscriber to the Uranium Institute and giving the President and the Secretary authority to execute the Memorandum and Articles of Association of the Institute. The Institute was inaugurated in London, England, on June 12, 1975. One of its chief objects is to promote the development of the use of uranium for peaceful purposes, in order to assist in safeguarding the future availability of world energy supplies. UCAN is one of the sixteen founding members which include uranium producers in Australia, Canada, France, South Africa and the U.K.

With regret the board of directors in 1975 accepted the resignation of Mr. James T. Lyon. During the period he served on the board, Mr. Lyon made a valuable contribution to the work of the corporation.

For the Directors,



Ottawa, Canada
May, 1976.

G. M. MacNabb,
President.

montées, au total, à 2,6 millions de livres d' U_3O_8 sous forme de concentrés. On prévoit que le reste des stocks, environ 3,1 millions de livres, sera livré en 1976, conformément aux accords passés avec les Espagnols, avant que ne commencent les livraisons tirées des stocks généraux du gouvernement du Canada.

Les titres de propriété des stocks généraux du gouvernement du Canada ont été transférés à l'UCAN le 3 mai 1976. Le Gouverneur en conseil a approuvé la transaction le 27 avril 1976. Ces stocks contiennent l'équivalent de 19,2 millions de livres d' U_3O_8 sous forme de concentrés; de cette quantité, 2,7 millions de livres sont réservées pour compléter les ventes aux entreprises espagnoles de service public et 2 autres millions sont réservés pour la vente à l'entreprise japonaise de service public.

Conformément à la Politique canadienne de l'uranium annoncée le 5 septembre 1974, le reste de ce stock ne pourra être cédé que sur le marché intérieur; avant qu'il ait été cédé en totalité, il sera mis à la disposition des producteurs ou des entreprises canadiennes de service public qui pourront en emprunter une partie, par transaction commerciale, pour répondre à leurs besoins à court terme, pourvu qu'il soit toujours traité ultérieurement dans des installations canadiennes.

Lors d'une réunion tenue en avril 1975, le Conseil d'administration a adopté une résolution autorisant la Société à devenir membre de l'Institut de l'uranium et donnant au président et au secrétaire le pouvoir de signer les statuts de l'Institut. L'Institut a été créé officiellement à Londres en Angleterre le 12 juin 1975. L'un des buts principaux de l'Institut est de promouvoir l'utilisation de l'uranium à des fins pacifiques, pour que le monde continue de disposer à l'avenir d'approvisionnements énergétiques suffisants. L'UCAN est l'un des seize membres fondateurs, qui comprennent des producteurs d'uranium d'Australie, du Canada, de France, d'Afrique du Sud et de Grande-Bretagne.

C'est avec regret que le Conseil d'administration a accepté en 1975 la démission de M. James T. Lyon. Au cours de son mandat au conseil, M. Lyon a contribué grandement à la réalisation des travaux de la Société.

Au nom du Conseil d'administration



Ottawa, Canada
Mai 1976

Le président,
G. M. MacNabb

DIRECTORS

Gordon M. MacNabb
Deputy Minister
Department of Energy, Mines and Resources

Dr. O. J. C. Runnalls
Senior Adviser, Uranium and Nuclear Energy
Department of Energy, Mines and Resources

Dr. J. H. Young
Assistant Deputy Minister
Economic Programs and Government Finance Branch
Department of Finance

Jean-Paul Drolet
Assistant Deputy Minister
Mineral Development
Department of Energy, Mines and Resources

Pamela A. McDougall
Director General
Bureau of Economic and Scientific Affairs
Department of External Affairs

A. M. Guérin
Assistant Deputy Minister
Department of Industry, Trade and Commerce

de Montigny Marchand
Deputy Secretary to the Cabinet (Operations)
Privy Council Office

R. E. Williams
Senior Adviser, Legal
Department of Energy, Mines and Resources

OFFICERS

Gordon M. MacNabb
President

Dr. O. J. C. Runnalls
Executive Vice-President

Jean-Paul Drolet
Vice-President

Dr. J. H. Young
Vice-President (Finance)

K. E. Rowley
Secretary

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gordon M. MacNabb
Sous-ministre
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

O. J. C. Runnalls
Conseiller supérieur, Uranium et énergie nucléaire
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

J. H. Young
Sous-ministre adjoint
Direction des programmes économiques et des
finances de l'État
Ministère des Finances

Jean-Paul Drolet
Sous-ministre adjoint
Exploitation minière
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Pamela A. McDougall
Directeur général
Bureau des affaires économiques et scientifiques
Ministère des Affaires extérieures

A. M. Guérin
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Industrie et du Commerce

de Montigny Marchand
Sous-secrétaire du Cabinet (Opérations)
Bureau du conseil privé

R. E. Williams
Conseiller juridique supérieur
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

DIRECTION

Gordon M. MacNabb
Président

O. J. C. Runnalls
Vice-président exécutif

Jean-Paul Drolet
Vice-président

J. H. Young
Vice-président (Finances)

K. E. Rowley
Secrétaire

URANIUM CANADA, LIMITED

Uranium Canada, Limited is a Crown corporation incorporated in June 1971 under the Canada Corporations Act; pursuant to Energy, Mines and Resources Vote L11c of the Appropriation Act No. 1, 1971 and the Atomic Energy Control Act. It is for all its purposes an agent of Her Majesty and its powers may be exercised only as an agent of Her Majesty. The shares of the Company, with the exception of the qualifying shares of the Directors, are held by a Minister of the Crown in trust for Her Majesty.

The member of the Privy Council designated by the Governor in Council as the Minister for the purposes of the Atomic Energy Control Act is the Minister of Energy, Mines and Resources.

UCAN* is responsible to act as an agent on behalf of the federal government with respect to the acquisition and future sales of the joint stockpile of uranium concentrates established under the agreement with Denison Mines Limited, entered into as of January 1, 1971. Denison Mines Limited acts as the sales agent for the concentrates in the joint stockpile including negotiating for and endeavouring to secure contracts with customers.

UCAN also acted as agent on behalf of the federal government for dispositions from the Government of Canada general stockpile.

The Corporation is a Schedule "C" agency corporation under the Financial Administration Act.

The Head Office is located at 580 Booth Street in the City of Ottawa, Ontario.

*Registered Trade Mark

URANIUM CANADA, LIMITÉE

Uranium Canada, Limitée est une société de la Couronne constituée en corporation en juin 1971 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et conformément au crédit L11c (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources) de la Loi n°1 de 1971 portant affectation de crédits et à la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Elle est à toutes ses fins un représentant de Sa Majesté et ne peut exercer ses pouvoirs qu'en cette qualité. Exception faite des actions statutaires des membres du Conseil d'administration, les actions de la Société sont gardées en dépôt pour Sa Majesté par un ministre de la Couronne.

Le membre du Conseil privé nommé par le Gouverneur en conseil comme ministre aux fins de l'application de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'UCAN* est chargée d'agir en qualité de représentant du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'achat et les ventes futures des stocks communs de concentrés d'uranium constitués en vertu de l'entente conclue avec la Denison Mines Limited en date du 1^{er} janvier 1971. La Denison Mines Limited agit en qualité d'agent de ventes des concentrés de ces stocks, négocie avec les clients et tente d'obtenir des contrats.

L'UCAN a également représenté le gouvernement fédéral lorsqu'il s'est agi de disposer des stocks généraux du gouvernement du Canada.

L'UCAN est une société de la Couronne inscrite à l'annexe C de la Loi sur l'administration financière.

Son siège social est situé au 580, rue Booth à Ottawa.

* Marque déposée.

Report to the
Minister of Energy, Mines and Resources
on the examination of the
accounts and financial statements of
Uranium Canada, Limited
for the year ended December 31, 1975

Ottawa, Ontario,
K1A 0G6.
May 5, 1976.

The Honourable Alastair W. Gillespie, P.C., M.P.,
Minister of Energy, Mines and Resources,
Ottawa, Ontario.

Dear Mr. Gillespie,

I have examined the balance sheet of Uranium Canada, Limited as at December 31, 1975 and the statements of transactions in joint uranium stockpile and retained earnings for the year then ended. My examination included a general review of the accounting procedures and such tests of accounting records and other supporting evidence as I considered necessary in the circumstances.

In my opinion, these financial statements give a true and fair view of the financial position of the Corporation as at December 31, 1975 and the results of its operations for the year then ended, in accordance with generally accepted accounting principles applied on a basis consistent with that of the preceding year.

I further report that, in my opinion, proper books of account have been kept by the Corporation, the financial statements are in agreement therewith and the transactions that have come under my notice have been within the statutory powers of the Corporation.

Yours sincerely,

J. J. Macdonell
Auditor General of Canada.

Rapport au ministre de
l'Énergie, des Mines et des Ressources
sur l'examen
des comptes et des états financiers de
Uranium Canada, Limitée
pour l'année terminée le 31 décembre 1975

Ottawa (Ontario)
K1A 0G6
le 5 mai 1976

L'honorable Alastair W. Gillespie, C.P., député
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa (Ontario)

Monsieur le Ministre,

J'ai examiné le bilan de l'Uranium Canada, Limitée au 31 décembre 1975, ainsi que l'état des transactions touchant le stock commun d'uranium et l'état des bénéfices non répartis pour l'année terminée à cette date. Mon examen a comporté une revue générale des méthodes de comptabilité et les sondages de registres comptables et de pièces justificatives que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

A mon avis, ces états financiers présentent un aperçu juste et fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 1975, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, et appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

De plus, je déclare que la Société, à mon avis, a tenu des livres de comptabilité appropriés, que les états financiers sont conformes à ces derniers et que les opérations dont j'ai eu connaissance ont été effectuées dans le cadre de ses pouvoirs statutaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

L'Auditeur général du Canada
J. J. Macdonell

URANIUM CANADA, LIMITED
(Incorporated under the Canada Corporations Act)

BALANCE SHEET

as at December 31, 1975

ASSETS	<u>1975</u>	<u>1974</u>
Accounts receivable	\$18,071,757	\$ 2,512,388
Accrued interest receivable	682,970
Prepaid selling expense	85,116	128,346
Interest in joint stockpile of uranium concentrates, at cost	<u>14,347,549</u>	<u>26,392,479</u>
	<u>\$33,187,392</u>	<u>\$29,033,213</u>
LIABILITIES	<u>1975</u>	<u>1974</u>
Accounts payable	\$ 233,584	\$ 116,504
Contractor's holdbacks	146,659
	<u>233,584</u>	<u>263,163</u>
Equity of Canada:		
Advances from Canada (Note 2)	28,260,572	29,137,081
Retained earnings (deficit)	4,693,227	(367,040)
Capital stock		
Authorized and issued: 1,000 shares of no par value	9	9
	<u>32,953,808</u>	<u>28,770,050</u>
	<u>\$33,187,392</u>	<u>\$29,033,213</u>

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Approved on behalf of the Board:

G. M. MacNabb
Director

O. J. C. Runnalls
Director

URANIUM CANADA, LIMITED

Statement of transactions in joint uranium stockpile for the year ended December 31, 1975

	Cost to Canada of 76% share	
	1975	1974
Stockpile of uranium concentrates at January 1	\$26,392,479	\$26,261,937
Expenditures during year:		
Purchase of uranium concentrates	(1,135)	2,938,815
Freight		2,037
Recovery of freight and storage	(72,251)	
	(73,386)	2,940,852
	26,319,093	29,202,789
Less: Cost of sales	11,971,544	2,810,310
Stockpile of uranium concentrates at December 31	\$14,347,549	\$26,392,479
Sales	\$16,802,043	\$ 2,650,685
Cost of sales	11,971,544	2,810,310
Selling expenses	453,202	91,095
	12,424,746	2,901,405
Profit (loss) before interest income	4,377,297	(250,720)
Interest earned on accounts receivable	682,970	
Net profit (loss) for the year	\$ 5,060,267	\$ (250,720)

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Statement of Retained Earnings for the year ended December 31, 1975

	1975	1974
Deficit at beginning of year	\$ 367,040	\$ 116,320
Net profit (loss) for the year	5,060,267	(250,720)
Retained earnings (deficit) at end of year	\$ 4,693,227	\$ (367,040)

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

URANIUM CANADA, LIMITÉE
 (Constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes)
BILAN
 au 31 décembre 1975

ACTIF	<u>1975</u>	<u>1974</u>
Comptes à recevoir	\$18 071 757	\$ 2 512 388
Intérêts courus à recevoir	682 970
Frais de vente payés d'avance	85 116	128 346
Participation au stock commun de concentrés d'uranium, au prix coûtant	<u>14 347 549</u>	<u>26 392 479</u>
	<u>\$33 187 392</u>	<u>\$29 033 213</u>
PASSIF	<u>1975</u>	<u>1974</u>
Comptes à payer	\$ 233 584	\$ 116 504
Retenues des entrepreneurs	146 659
	<u>233 584</u>	<u>263 163</u>
Avoir du Canada:		
Avances du Canada (Note 2)	28 260 572	29 137 081
Bénéfices non répartis (déficit)	4 693 227	(367 040)
Capital-actions		
Autorisé et émis — 1 000 actions sans valeur au pair	9	9
	<u>32 953 808</u>	<u>28 770 050</u>
	<u>\$33 187 392</u>	<u>\$29 033 213</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration:

L'administrateur
G. M. MacNabb

L'administrateur
O. J. C. Runnalls

URANIUM CANADA, LIMITÉE

État des transactions touchant le stock commun d'uranium
pour l'année terminée le 31 décembre 1975

	Coût de la participation (76%) du Canada	
	1975	1974
Stock de concentrés d'uranium au 1 ^{er} janvier	\$26 392 479	\$26 261 937
Dépenses pendant l'année:		
Achat de concentrés d'uranium	(1 135)	2 938 815
Transport		2 037
Recouvrements des frais de transport et d'entreposage	(72 251)
	(73 386)	2 940 852
	26 319 093	29 202 789
Moins: Coût des ventes	11 971 544	2 810 310
Stock de concentrés d'uranium au 31 décembre	\$14 347 549	\$26 392 479
Ventes	\$16 802 043	\$ 2 650 685
Coût des ventes	11 971 544	2 810 310
Frais de vente	453 202	91 095
	12 424 746	2 901 405
Profit net (perte) avant les revenus d'intérêts	4 377 297	(250 720)
Intérêts gagnés sur les comptes à recevoir	682 970
Profit net (perte) pour l'année	\$ 5 060 267	\$ (250 720)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

État des bénéfices non répartis pour l'année terminée le 31 décembre 1975

	1975	1974
Déficit au début de l'année	\$ 367 040	\$ 116 320
Profit net (perte) pour l'année	5 060 267	(250 720)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'année	\$ 4 693 227	\$ (367 040)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

URANIUM CANADA, LIMITED

Notes to the Financial Statements

1. Accounting policy

Translation of U.S. dollars

At the year-end U.S. dollar balances included in accounts receivable are translated to Canadian funds at the prevailing rate of exchange and any exchange difference is included in sales.

2. Advances from Canada

An amount of \$29,500,000 has been provided by a parliamentary appropriation for the acquisition of uranium concentrates in the fiscal years 1970-71 to 1974-75 inclusive, of which \$29,492,476 had been disbursed by December 31, 1975. Refunds totalling \$1,231,904 have been made by the Corporation to Canada in respect of these advances.

3. The Corporation, as the government's sales agent for the joint stockpile purchased from Denison Mines Limited and the general government stockpile acquired since 1963, entered into seven purchase/sales agreements in November 1972 with electric utilities in Spain. The agreements provide for the sale of all the joint stockpile material as well as a portion of the general government stockpile. The agreements provided for firm unit sales prices applicable to the year of delivery. Negotiations with the customers in 1975 resulted in amendments to the agreements adjusting prices to a weighted base price plus interest to the time of delivery and a further amount of interest to time of payment for all deliveries against the contracts after 1974.

4. The joint stockpile of uranium concentrates is held for conversion in Metropolis, Illinois, U.S.A. in accordance with sales agreements.

5. The Corporation's eight directors receive no remuneration as directors. The Corporation's five officers, four of whom are also directors, receive no remuneration as officers.

6. The Department of Energy, Mines and Resources expended \$13,189 from Vote 10 on behalf of the Corporation for operating expense. The Department provides administrative services to the Corporation without charge.

7. Title to the Government of Canada general stockpile was transferred to the Corporation on May 3, 1976 in accordance with an agreement between Canada and the Corporation entered into under authority of Order in Council P.C. 1976-2/1001 dated April 27, 1976.

The transfer of the general stockpile is shown in the accounting records of the Corporation for the fiscal year 1976 at the original acquisition cost, to the Government of Canada, of \$101,188,304.

URANIUM CANADA, LIMITÉE

Notes aux états financiers

1. Convention comptable

Conversion des dollars américains

A la fin de l'année, les soldes de dollars américains inclus dans les comptes à recevoir sont convertis en monnaie canadienne au taux de change courant et toute différence de change est comprise dans les ventes.

2. Avances du Canada

Une somme de \$29 500 000 a été fournie par un crédit parlementaire pour l'acquisition de concentrés d'uranium au cours des années financières allant de 1970-1971 à 1974-1975 inclusivement, et \$29 492 476 de cette somme avaient été déboursés au 31 décembre 1975. La Société a remboursé \$1 231 904 au Canada sur ces avances.

3. A titre d'agent des ventes du gouvernement pour ce qui est du stock commun acheté à la « Denison Mines Limited » et du stock général du gouvernement acquis depuis 1963, la Société a conclu sept ententes de ventes-achats en novembre 1972 avec des services espagnols de production d'électricité. Ces ententes prévoient la vente de tout le stock commun ainsi que d'une partie du stock général du gouvernement. Les ententes stipulaient des prix de vente unitaires fermes qui s'appliquaient selon l'année de livraison. Des négociations menées avec les acheteurs en 1975 ont abouti à des modifications des ententes qui ont permis de rajuster les prix selon un prix de base pondéré en plus de l'intérêt exigible au moment de la livraison et d'un montant supplémentaire d'intérêt à verser au moment du paiement de toutes les livraisons contractuelles effectuées après 1974.

4. Conformément aux accords de vente, le stock commun de concentrés d'uranium est actuellement retenu à Metropolis, Illinois (É.-U.), pour transformation.

5. Les huit administrateurs de la Société ne perçoivent à ce titre aucune rémunération. Les cinq cadres de la Société, dont quatre sont également administrateurs, ne reçoivent aucune rémunération à titre de cadres.

6. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dépensé au nom de la Société \$13 189 sur le crédit parlementaire 10 pour frais de fonctionnement. Le Ministère fournit à la Société des services administratifs, à titre gratuit.

7. Les titres de propriété du Stock général du gouvernement ont été transférés à la Société le 3 mai 1976 en vertu d'une entente conclue par le Canada et la Société sous l'autorité du décret C.P. 1976-2/1001, en date du 27 avril 1976.

Dans les livres de la Société pour l'année financière 1976, la cession du stock général est indiquée au prix d'achat initialement payé par le gouvernement du Canada, soit \$101 188 304.

BACKGROUND

The uranium industry started in Canada in the early 1930's with the development of the Fort Radium Mine at Great Bear Lake. The mine was expropriated in 1943 to supply uranium to the American-Anglo-Canadian research project. In 1947 industry was permitted to take part in uranium exploration. Significant deposits were discovered.

The Canadian uranium industry grew rapidly until 1959 and then declined dramatically through the early 1960's due in part to decisions by the United States and the United Kingdom against taking up options to purchase uranium beyond 1963. Efforts were made by the Canadian government to lessen the impact of the decline. Finally, to retain a nucleus of production, the government commenced a stockpiling program.

The first stockpile was purchased during the period July 1963 through July 1964 from three companies - Denison Mines Limited, Rio Algom Mines Limited and Canadian Faraday Corporation Limited. The purchase was authorized by Vote L63c, Appropriation Act No. 5, 1963, the cost not to exceed \$20 million. The provision for the cost was extended under the following authorities: Vote L37a, Appropriation Act No. 6, 1964 and Vote L37d, Appropriation Act No. 2, 1965.

The second stockpile was acquired during the period July 1965 through July 1970 from Denison, Rio Algom, Eldorado Mining and Refining Limited and Stanrock Uranium Mines Limited. The purchase was authorized by Vote L77a, Appropriation Act No. 2, 1966, the cost not to exceed \$135 million.

The two stockpiles, now collectively referred to as the Government of Canada general stockpile, totalled 19.25 million pounds of U_3O_8 equivalent in concentrates at a purchase cost of approximately \$101 million.

A third stockpile, the joint venture stockpile, was agreed upon between the federal government, Denison Mines Limited and Uranium Canada, Limited on January 1, 1971. A sum of \$29.5 million was authorized by Vote L11c, Appropriation Act No. 1, 1971, and 6.4 million pounds of U_3O_8 were obtained during the years 1971 through 1974. The government acquired a 76 per cent ownership by paying Denison \$4.56 per pound of U_3O_8 against a book value of \$6.00 per pound.

To represent the government in all commercial activities relating to the purchase, storage and sale of the joint venture stockpile a new Crown corporation

HISTORIQUE

L'industrie canadienne de l'uranium a pris naissance au début des années 1930 avec l'exploitation de la mine de Port Radium près du Grand lac de l'Ours. Cette mine a été expropriée en 1943 pour alimenter en uranium le projet de recherche anglo-américano-canadien. En 1947, l'industrie était autorisée à participer à la recherche de l'uranium, et d'importants gisements ont été découverts par la suite.

L'industrie canadienne de l'uranium a pris un essor rapide jusqu'en 1959, puis elle a décliné brusquement au début des années 1960, en partie parce que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont refusé de prendre des options d'achat d'uranium pour au-delà de 1963. Le gouvernement canadien s'est alors efforcé de réduire les effets de ce déclin. Finalement, afin de maintenir une production embryonnaire, le gouvernement a décidé d'établir un programme de stockage.

Les premiers stocks gouvernementaux, constitués de juin 1963 à juillet 1964, ont été achetés à trois sociétés: la Denison Mines Limited, la Rio Algom Mines Limited et la Canadian Faraday Corporation Limited. Cet achat a été autorisé en vertu du crédit L63c, Loi n° 5 de 1963 portant affectation de crédits, le coût ne devant pas excéder 20 millions de dollars. Les dispositions relatives au coût ont été reconduites en vertu des mesures législatives suivantes: crédit L37a, Loi n° 6 de 1964 portant affectation de crédits, et crédit L37d, Loi n° 2 de 1965 portant affectation de crédits.

Dans le cadre du second programme de stockage, mis en œuvre de juillet 1965 à juillet 1970, le gouvernement a acheté de l'uranium aux sociétés Denison, Rio Algom, Eldorado Mining and Refining Limited et Stanrock Uranium Mines Limited. Cet achat a été autorisé en vertu du crédit L77a, Loi n° 2 de 1966 portant affectation de crédits, le coût ne devant pas dépasser 135 millions de dollars.

Ces stocks, qui sont maintenant désignés sous le nom de Stocks généraux du gouvernement du Canada correspondent au total à l'équivalent de 19,25 millions de livres d' U_3O_8 sous forme de concentrés, pour un prix d'achat total de 101 millions de dollars approximativement.

Le 1^{er} janvier 1971, le gouvernement fédéral, la Denison Mines Limited et Uranium Canada, Limitée ont décidé d'établir un troisième programme, celui des stocks en copropriété. Une somme de 29,5 millions de dollars a été accordée en vertu du crédit L11c, Loi n° 1 de 1971 portant affectation de crédits, et 6,4 millions de livres d' U_3O_8 ont été achetées entre 1971 et 1974. Le gouvernement a acquis une participation de 76% à la propriété de ces stocks en payant à la Denison \$4,56 par livre d' U_3O_8 , sur une valeur commerciale totale de \$6 la livre.

Pour représenter le gouvernement dans toutes les activités commerciales relatives à l'achat, au stockage et à la vente des stocks en copropriété, le gouverne-

was formed in 1971 called Uranium Canada, Limited (UCAN). As an agent of the government UCAN would act as an intermediary between the government and Denison in all day-to-day relations required by the January 1971 agreement.

This role was broadened in December 1971 when it was decided that UCAN would also act as agent of the federal government for sales of uranium from the Government of Canada general stockpile.

In November 1972 and May 1973 agreements were concluded with nine Spanish companies and one Japanese company for sales of approximately eleven million pounds of U_3O_8 . These sales will exhaust the joint venture stockpile and will require up to five million pounds from the Government of Canada general stockpile.

A significant change was experienced in 1974 in the international uranium market. Acceleration of nuclear programs, due to the 1973 oil crisis, and the unexpected curtailment of marketing activities by several producers caused a dramatic shift from a surplus to a deficit market. To provide for orderly growth of the Canadian industry, while protecting the needs of domestic nuclear programs, a new uranium policy for Canada was announced by the federal government on September 5, 1974.

Sufficient uranium must be reserved for domestic use to enable each nuclear power reactor operating, committed for construction, or planned for operation ten years into the future, to operate at an average annual capacity factor of 80 per cent for thirty years from the start of the period, or, in the case of reactors which are not in operation, for thirty years from their in-service dates.

The remainder of the Government of Canada general stockpile will be disposed of solely within the domestic market and, prior to its total disposal, will be available on a commercial loan basis to meet any short-term needs of Canadian producers or Canadian utilities provided that at all times it will be further processed by Canadian facilities. Any opportunity to dispose of the stockpile by direct sale within the domestic market would be examined. In considering such opportunity the value of the stockpile in providing short-term security of supply to Canadian utilities would be carefully assessed.

Title to the Government of Canada general stockpile was transferred to Uranium Canada, Limited on May 3, 1976. The transfer will facilitate administration of existing agreements and negotiation and administration of any future agreements as may be made by Uranium Canada, Limited, with the approval of the Governor in Council.

ment a décidé en 1971 de constituer une corporation de la Couronne, appelée Uranium Canada, Limitée (UCAN). En tant qu'agent du gouvernement, l'UCAN devait servir d'intermédiaire entre le gouvernement et la Denison pour toutes les relations courantes prévues dans l'accord de janvier 1971.

En décembre 1971, ce rôle a été élargi et il fut décidé que l'UCAN serait également l'agent du gouvernement fédéral pour les ventes d'uranium provenant des stocks généraux du gouvernement du Canada.

En novembre 1972 et en mai 1973, des accords ont été conclus avec neuf compagnies espagnoles et une compagnie japonaise, pour la vente d'approximativement onze millions de livres d' U_3O_8 . Ces ventes épuiseront les stocks en copropriété et il sera nécessaire de prélever jusqu'à cinq millions de livres sur les stocks généraux du gouvernement du Canada.

En 1974, le marché international de l'uranium a connu un changement important. L'accélération de la réalisation des programmes nucléaires, causée par la crise du pétrole de 1973, et la diminution soudaine des activités commerciales de plusieurs producteurs ont provoqué un changement subit: le marché d'excédents est devenu un marché de pénurie. Pour assurer l'expansion ordonnée de l'industrie canadienne, tout en subvenant aux besoins du programme nucléaire du pays, le gouvernement fédéral rendrait publique, le 5 septembre 1974, une nouvelle politique de l'uranium.

Ainsi, il faut réserver, pour la consommation intérieure, suffisamment d'uranium pour permettre à chaque réacteur nucléaire qui est en exploitation, dont la construction a fait l'objet d'un engagement ou dont la mise en service est prévue pour les dix prochaines années, de fonctionner avec un facteur d'utilisation moyenne annuelle de 80% pendant 30 ans, à partir du début de la période ou, dans le cas des réacteurs qui ne sont pas encore en exploitation, pendant 30 ans à partir de leur mise en service.

Le solde des stocks généraux du gouvernement du Canada ne pourra être cédé que sur le marché intérieur et, avant qu'il ne soit cédé en totalité, il sera mis à la disposition des producteurs canadiens ou des entreprises canadiennes de services publics, à titre de prêts commerciaux, pour leur permettre de répondre à leurs besoins à court terme, pourvu qu'en tout temps ces stocks soient traités ultérieurement dans des installations canadiennes. Toutes les possibilités de disposer de ces stocks en les vendant directement sur le marché intérieur seront examinées. Ce faisant, on évaluera soigneusement la valeur que représentent ces stocks pour le Canada en assurant à court terme la sécurité d'approvisionnement des entreprises canadiennes de services publics.

La propriété des Stocks généraux du gouvernement du Canada a été transférée à Uranium Canada, Limitée le 3 mai 1976. Ce transfert facilitera l'administration des accords existants, et la négociation et l'administration de tous les accords futurs par lesquels Uranium Canada, Limitée pourrait s'engager avec l'approbation du Gouverneur en conseil.

OUTLOOK

Although uranium shipments totalled some 6,100 tons of U_3O_8 in 1975, Canadian uranium production was about the same as 1974 at 4,600 tons U_3O_8 . This was lower than expected, due to a lack of miners and the mining of lower-grade ores in order to maximize the ultimate recovery of deposits, made possible by the rapid rise in prices. By the end of 1975 the price for uranium had passed \$30/lb U_3O_8 . Recovery of the market for Canadian uranium producers is indicated by the aggregate quantity of uranium approved for export since the announcement of the federal government's uranium export guidelines in September 1974. By late 1975 approximately 73,500 tons U_3O_8 had been approved for export with deliveries in some cases (contracts received by the Atomic Energy Control Board prior to announcement of the policy) extending into the early 1990'.

Existing producers had essentially filled their order books by early 1975 and new producers were firming their plans to bring in new production. The 1974 Assessment of Canada's Uranium Supply and Demand by the Uranium Resource Appraisal Group within Energy, Mines and Resources Canada, which was issued in August, 1975, indicated Canada's uranium production could increase from the 1975 level to 12,000 tons U_3O_8 by 1980 and 15,000 tons U_3O_8 by 1985. Factors which could militate against such expansion include shortage of labour and capital. With respect to the first, the industry has instituted in-house training programs to alleviate the shortage.

Shortage of capital and government restraints also caused deferments in the installation of nuclear electric generating facilities in Ontario. Deferments, also due to the shortage of capital, have occurred in other countries, notably the United States. Even with these deferments nuclear power is still expected to grow at a more rapid rate than primary energy and electricity in general and in the longer term will provide an expanding market for the international uranium industry. Countering to some extent the short-term reduction in the markets due to these deferments is the increased demand due to the regulatory, economic and technical difficulties being encountered with reprocessing facilities to recover uranium and plutonium.

In accordance with the uranium policy statement of September 1974, Uranium Canada, Limited will not be making any more direct export sales of uranium but could still realize substantial income on the government general stockpile through short-term loans of

PERSPECTIVES

Bien que les expéditions d'uranium aient totalisé quelque 6 100 tonnes d' U_3O_8 en 1975, la production canadienne d'uranium a été sensiblement égale à celle de 1974, soit 4 600 tonnes d' U_3O_8 . Cette production inférieure aux prévisions s'explique par le manque de mineurs et par le fait que la hausse rapide des prix a permis l'exploitation de minerais à plus faible teneur en uranium afin de maximiser le récupération ultime des gisements. A la fin de 1975, le prix de l'uranium était passé à \$30 la livre d' U_3O_8 . Le redressement du marché auquel les producteurs canadiens d'uranium ont accès est indiqué par la quantité globale d'uranium dont l'exportation a été approuvée depuis que le gouvernement fédéral a annoncé, en septembre 1974, ses lignes directrices relatives aux exportations d'uranium. A la fin de 1975, on avait autorisé l'exportation d'environ 73 500 tonnes d' U_3O_8 dont la livraison, en certains cas (contrats reçus par la Commission de contrôle de l'énergie atomique avant que la politique ait été annoncée), devait s'échelonner jusqu'au début des années 1990.

Au début de 1975, les producteurs existants avaient rempli leurs carnets de commandes et les nouveaux producteurs étaient à affermir leurs plans d'exploitation nouvelle. L'évaluation en 1974 de l'offre et de la demande sur le marché canadien de l'uranium, qui a été faite par le Groupe d'évaluation des ressources en uranium (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources) et publiée en août 1975, indiquait que la production canadienne d'uranium pourrait passer à 12 000 tonnes d' U_3O_8 d'ici 1980 et à 15 000 tonnes d'ici 1985. Les facteurs qui pourraient atténuer cette expansion comprennent la pénurie de main-d'œuvre et de capitaux. En ce qui concerne la première difficulté, l'industrie a lancé des programmes internes de formation pour y remédier.

La pénurie de capitaux et les restrictions gouvernementales ont retardé la construction de centrales nucléaires en Ontario. Des retards dus au manque de capitaux ont aussi eu lieu dans d'autres pays, notamment aux États-Unis. Malgré ces délais, on s'attend que le secteur de l'énergie nucléaire aura une expansion plus rapide que l'énergie primaire et l'électricité en général, et qu'il constituera à plus long terme, un marché de plus en plus important pour l'industrie internationale de l'uranium. La hausse de la demande, qui est attribuable aux difficultés réglementaires, économiques et techniques que connaissent les installations de récupération de l'uranium et du plutonium, a atténué, dans une certaine mesure, la compression à court terme des marchés qu'ont occasionnée ces retards.

Conformément à la Déclaration de principe sur l'uranium de septembre 1974, l'Uranium Canada, Limitée ne vendra plus directement de l'uranium à l'étranger, mais elle pourrait réaliser des revenus considérables sur les stocks généraux du gouverne-

material from the stockpile to Canadian producers and consumers of uranium in cases where production or supply is not sufficient to meet contract obligations or requirements.

ment en les utilisant pour prêter à court terme des matériaux aux producteurs et aux consommateurs canadiens d'uranium dans les cas où la production ou l'offre ne permettrait pas de respecter les obligations contractuelles ou de répondre aux besoins.



